

Montréal, le 8 février 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Hugo Sigouin-Plasse
Conseiller juridique senior
Affaires réglementaires et réclamations
Société en commandite Gaz Métro
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts
et la structure tarifaire de Gaz Métro
(Dossier R-3867-2013 Phase 1)**

Maître Sigouin-Plasse,

À la suite des réponses du Distributeur à sa DDR n° 4 portant sur l'examen de la conformité de la preuve déposée le 21 octobre 2016 en suivi de la décision D-2016-100, la Régie de l'énergie (la Régie) juge nécessaire de tenir une séance de travail avec Gaz Métro afin de clarifier certains éléments de l'Étude d'allocation des coûts. La Régie s'intéresse plus particulièrement aux sujets suivants :

- Sous-fonctionnalisation des conduites d'alimentation et de distribution par région (réponse à la question 2.3, Pièce B-0169, pages 8 et 9);
- Répartition par région des conduites de transmission (réponses aux questions 1.3 et 5, Pièce B-0169, pages 2, 3 et 13 à 15)

Dans la mesure où il s'agit de valider la conformité de la preuve déposée par le Distributeur en regard de la décision D-2016-100, tel que prévu aux paragraphes 40 et 41 de sa décision D-2016-178, la Régie convoque Gaz Métro à cette séance de travail qui sera conduite par son personnel technique.

La séance de travail aura lieu **le 16 février 2017 à compter de 9h30** dans les locaux de la Régie.

Veuillez agréer, Maître Sigouin-Plasse, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml